

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 mai 2014

RÉFORME FERROVIAIRE - (N° 1468)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CD93

présenté par

M. Saddier, M. Jacob, M. Bussereau, M. Herth, M. Albarello, M. Aubert, M. Bénisti, M. Chatel,
M. Chevrollier, M. Douillet, M. Furst, M. de Ganay, M. Gest, M. Ginesy, M. Heinrich,
M. Kossowski, Mme Lacroute, M. Leboeuf, M. Olivier Marleix, M. Marlin, M. Nicolin, M. Priou,
Mme Rohfritsch, M. Sermier, M. Solère et M. Jean-Pierre Vigier

ARTICLE 2

À l'alinéa 44, substituer aux mots :

« SNCF Réseau »,

le mot :

« RFF ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'établissement gestionnaire des infrastructures doit être une entité complètement séparée de l'opérateur historique et continuer à s'appeler RFF.